

Comité d'Etablissement Poitou-Charentes du jeudi 29 octobre 2015.

Vos élus vous informent sur les points principaux.

Recueil d'avis sur l'accès direct du demandeur d'emploi à son conseiller référent et développement des services personnalisés sur RDV

Sur l'impulsion du SNU, le recueil d'avis a été précédé d'une **nouvelle séance d'information** au regard du **retour d'expérience des régions** qui ont déjà mis en œuvre ce dispositif.

En nous appuyant sur les **échanges avec nos collègues des autres régions**, nous avons à nouveau alerté l'Etablissement sur les points suivants.

- le **vidéo portier** qui ne permet **pas la confidentialité des échanges**, installé à des mauvaises hauteurs (soit trop haut pour les personnes à mobilités réduites, soit trop bas pour les grands) provoquant **du mécontentement supplémentaire**.
- **Sentiment d'insécurité dans les sas** d'entrée lorsque les collègues après, avoir fait entrer les personnes ayant RDV, doivent **demandeur aux autres DE de revenir le lendemain matin**.
- Difficultés pour les collègues de fermer l'accès à l'agence à 12h30, **les DE ne veulent pas partir avant d'être reçu**.
- **Augmentation exponentielle de mail.net** suite au report de RDV.
- RDV avec son conseiller référent à plus de 5 semaines sur certains sites. Ces situations ont obligé les sites à **remettre de l'ARC placement** les après-midis, **de façon déguisée**, par des plages de **GPF sans convocation** pour des collègues.

Devant ces alertes, la Direction nous répond par une préconisation du **renfort de l'accueil** et du **maintien de l'ARC placement le matin** durant **le premier mois** de mise en œuvre.

Après ???

Concernant les DE venant de loin sans avoir RDV dans leur agence, Le DR nous informe qu'il a notifié comme une « **urgence** » un DE qui aura fait **30 kms**. *Domage pour celui qui n'en a fait que 20 !!*

RECUEIL D'AVIS

**Notre délégation a voté contre avec la CGT
Les autres organisations se sont abstenues.**

Pour rappel, le SNU dit **OUI** :

- ▶ A la personnalisation de la relation ;
- ▶ Plus de temps à l'accompagnement ;
- ▶ Une offre de service numérique au choix du DE ;
- ▶ Une VRAI autonomie du Conseiller ;
- ▶ Un service public à la hauteur des enjeux.

Le SNU dit **NON** à :

- ▶ 5 ½ journées de fermeture ;
- ▶ La fin de l'accès direct universel et physique des DE ;
- ▶ La mise à distance des plus précaires ;
- ▶ Une relation exclusivement sur RDV et pour certains exclusivement à distance ;
- ▶ Au filtrage des DE par vidéo portier ;
- ▶ 5 à 10 fois plus de Mail.Net (chiffre DG).

Pour le SNU, un autre accueil était possible.

Au lieu de cela nous donnons **des arguments à nos détracteurs** et en particuliers les **Conseils régionaux**, encore plus puissants dans quelques mois, qui veulent récupérer la compétence emploi.

Alors que les agences seront fermées les après-midis, que tous les conseillers seront au travail, sans doute submergés par mail.net et les injonctions de recevoir les DE en alertes (ces dernières remplaçant les jalons), quels propos seront portés par **les DE refoulés** lorsqu'ils iront **se plaindre** de ne plus être reçus **auprès de leur maire ou de leur député**.

N'oublions pas que **les missions de Pôle emploi relèvent de la Loi** et que ceux qui la votent, **sénateurs et députés, ne sont pas tous convaincus de notre utilité**.

Un autre point sur le projet d'organisation du nouvel établissement régional Aquitaine/Limousin/Poitou-Charentes a fait l'objet d'un envoi précédemment dans du Côté des Instances – CHSCT du 14 octobre 2015.